

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 12/02/10

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20100212-40952-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 12 février 2010

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 117 COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS ALIÉNATION, À TITRE ONÉREUX, DE PARCELLES DÉPARTEMENTALES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. TÉTART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 3 juillet 2009 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, et notamment son article 175 ;

Vu l'estimation de France domaine en date du 20 avril 2009 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE l'aliénation par le Département des Yvelines au bénéfice du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), domicilié 9 Chemin du Salvart à VERRIERES-LE-BUISSON (91370), de trois délaissés routiers du domaine privé départemental situés en bordure de la Route Départementale n° 117 à JOUY-EN-JOSAS, désignés dans le tableau ci-après :

Indications cadastrales			Lieudit - Commune	Acquéreur	Prix
Section	N°	Surface			
AM	122	460 m ² 2 827 m ²	La Vallée d'Enfer à JOUY-EN-JOSAS	SIAVB	3 932 euros
AM	125	1 339 m ²			
Total superficie		4 626 m ²			

- PRECISE que ces terrains n'ont jamais été affectés à la voirie routière.
- AUTORISE M. le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département, l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- PRECISE que tous les frais relatifs à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.
- DIT que la recette correspondante d'un montant de 3 932 €, sera imputée sur le chapitre 77 article 775 du budget départemental (exercice 2010 et suivants).